



Évreux, le 6 juillet 2017

Tentative d'escroquerie sur des commerçants et exploitants d'établissements recevant du public

La préfecture de l'Eure met en garde les commerçants et gestionnaires d'établissements recevant du public du département sur des tentatives d'escroqueries dont ils pourraient être victimes.

En effet, des personnes se présentant au nom de la direction départementale des territoires et de la mer ou de la préfecture, contactent par téléphone des commerçants en prétextant devoir recueillir le paiement immédiat par carte bleue d'une amende, sous peine de voir cette dernière majorée de plusieurs milliers d'euros pour **non dépôt de l'agenda d'accessibilité**.

Il convient d'être vigilant et de signaler tout comportement suspect à la direction départementale de la protection des populations à l'adresse suivante : ddpp@eure.gouv.fr ou au 02 32 39 83 00.

Pour tout renseignement concernant la déclaration ou l'enregistrement du dossier d'accessibilité d'un établissement vous pouvez contacter le service appui et conseil au territoire, mission accessibilité : ddtm-sact-bd@eure.gouv.fr ou 02 32 29 60 44.

CONTACT PRESSE

Service départemental de la communication interministérielle
Tel : 02.32.78.27.33 / 27.35 – Mail : pref-communication@eure.gouv.fr